



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Sommets toujours inaccessibles aux femmes

Bruxelles, le 28.05.2013 – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a présenté ce mardi la nouvelle édition de sa publication *Femmes au sommet*, lors d'une journée d'étude du même nom. Un constat édifiant s'impose : depuis la première édition de 2009, les femmes sont sous-représentées dans le processus décisionnel.

*« Une tendance allant vers l'égalité au sein des postes à responsabilités a été observée mais l'augmentation est limitée, explique Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. En effet, dans certains secteurs, la présence féminine a stagné ou a même régressé. A l'inverse, les organisations qui ont pris des initiatives pour une meilleure égalité de genre comptent généralement une proportion supérieure d'administratrices en leur sein ou sont celles qui ont enregistré les plus grands progrès. »*

#### Les sommets restent difficiles à atteindre pour les femmes?

Le présent rapport s'est attaché à analyser la représentation des femmes et des hommes aux fonctions situées au sommet de l'échelle, et ce dans divers domaines, au sommet des entreprises, des organisations de travailleurs et d'employeurs, des médias et rédactions, des autorités académiques, des ordres régissant les professions libérales, des ONG, mais aussi du monde politique, du pouvoir judiciaire, de l'armée, de la fonction publique ou encore de la Banque Nationale.

Entre autres, en 2008, les femmes semblaient être relativement bien représentées dans **les médias**. Toutefois, quatre ans plus tard, la proportion d'éditrices responsables est restée à 30 %, tandis que celle de femmes responsables de contenu a régressé, pour retomber à 21,4 %.

Au sein des **autorités académiques** la présence des femmes dans les conseils d'administration des universités n'est passée que de 21 à 23 %. Augmentation due, en outre, à une diminution du nombre de postes d'administrateurs, et non à une augmentation du nombre d'administratrices. En 2012 également, il n'y a qu'une seule rectrice. En résumé, la proportion de femmes au sommet des autorités académiques contraste fortement avec la surreprésentation féminine dans les rangs des étudiants.

Le sommet du **pouvoir judiciaire**, quant à lui, demeure dominé par les hommes. Les femmes y restent clairement sous-représentées. Exception faite, de nouveau, des Cours du travail, où 40 % de femmes occupent des positions supérieures.

#### La perspective des quotas a-t-elle été anticipée ?

Tout comme lors de la première édition, la présence des femmes au sommet des entreprises a été évaluée, à la différence près, que récemment une loi obligeant les entreprises à accueillir un tiers de femmes au sein de leur conseil d'administration a été votée. Ces dernières ont un période de 6 à 8 ans, en fonction de la taille de l'entreprise, pour s'y conformer, l'étude ne permet donc pas de constater les retombées de la loi, mais par contre de constater si certaines entreprises ont commencé à anticiper l'obligation légale.

En 2012, la proportion de femmes au sein des **conseils d'administration des entreprises belges** cotées en Bourse et des 100 principales entreprises non cotées en Bourse s'élevait à 10% contre 6% en 2008. « Une *augmentation faible mais significative et encourageante*, commente Michel Pasteel. Or, *la présence au sein du management opérationnel de ces entreprises, c'est-à-dire le nombre d'administratrices déléguées, qui est exprimée en pourcentage, est en hausse, mais leur nombre a diminué. En effet, seules 5 administratrices déléguées dans les entreprises cotées en Bourse et 2 dans les entreprises non cotées ont été comptabilisées, contre respectivement 6 et 3 en 2008.* »

Récemment, le gouvernement fédéral a approuvé une mesure imposant d'ici fin 2012 un quota minimum d'un sixième de femmes **au sommet de l'administration publique**. Dans les services publics fédéraux et de programmation, ce quota n'a été atteint que pour les directeurs (16,7 %). Vu qu'en 2008, ce pourcentage s'élevait encore à 36,7 %, il s'agit là d'un net recul. En 2012, la proportion de femmes chez les directeurs généraux est de 11,6 %, ce qui reste inchangé par rapport à 2008. Enfin, en 2012, on ne compte aucune femme parmi les présidents des Comités de direction (la plus haute fonction de l'administration publique fédérale). Il s'agit d'un recul par rapport à 2008. Par ailleurs, nous n'observons de nets signes de progrès qu'au sein des autres institutions fédérales. La proportion de directrices générales y est passée de 9,1 à 29,2 % et celle de directrices de 0 à 33,3 %. Pour terminer, nous retrouvons, tout comme en 2008, 25 % de femmes dans le Comité de direction de la Banque nationale de Belgique.

*« Ces résultats confirment que l'intégration de quotas est indispensable<sup>1</sup> pour parvenir à une présence équilibrée des femmes et des hommes au plus haut niveau de l'échelle, conclut Michel Pasteel. La seule constatation d'inégalités, la médiatisation du phénomène de plafond de verre, et la sensibilisation aux stéréotypes associés aux dirigeantes, ne suffisent pas à éradiquer la discrimination dont elles sont victimes. »*

#### Lutte contre les stéréotypes

Par le recueil et la diffusion de statistiques, l'Institut vise à sensibiliser tant les décideurs politiques que le grand public. Aussi longtemps que l'égalité ne sera pas une réalité, cette démarche restera nécessaire. Cette publication, consacrée à la question des femmes au top de la hiérarchie, a également pour objectif de stimuler le débat concernant la présence/l'absence de femmes dans les organes de décision et la réflexion quant aux solutions possibles. Toutes les publications de l'Institut, ainsi que la nouvelle édition de *Femmes au sommet*, sont disponibles gratuitement sur son site internet (<http://igvm-iefh.belgium.be>).

---

<sup>1</sup> L'Institut s'était déjà prononcé en faveur de l'introduction de quotas pour promouvoir la nomination équilibrée des femmes et des hommes aux postes à décision tant que cette mesure était provisoire, mesurable et accompagnée de sanctions et actions positives. Cf. Avis quotas de l'IEFH de janvier 2011.